

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est diffusé que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2016, a adopté le règlement suivant :

RCA-127 : « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) »

Le présent règlement entrera en vigueur en date du 15 mars 2016 et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 15 mars 2016.

Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement